



--	--

## GARANTIES DEMANDÉES

### GARANTIE DE BASE

◦ Mort suite à accident ou maladie	Maximum = Valeur assurée de l'animal (**)	OUI
◦ Vol de l'animal (légalement déclaré)	Maximum = Valeur assurée de l'animal	

### EXTENSIONS FACULTATIVES DE GARANTIE

#### PORTER LA MENTION

		OUI	ou	NON
◦ Frais de Chirurgie Conservatoire	Maximum = 4 500 € (*) (**)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Honoraires Vétérinaires ◦ Soins et Médicaments ◦ Chirurgie (conservatoire ou non)	Maximum par Sinistre & par an = 6 000 € (**)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Frais d'Equarrissage (sur facture)	Maximum = 200 €	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Impotence Physique Permanente	Maximum = 70 % de la valeur assurée de l'animal (**)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Infertilité Accidentelle d'un Etalon	Maximum = 70 % de la valeur assurée de l'animal	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Vacuité de la Jument Poulinière	Maximum = Valeur du Prix de Saillie (sur facture)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Mort de l'Embryon	Maximum = Valeur du Prix de Saillie (sur facture)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Responsabilité Civile Propriétaire	Corporels 8.000.000 € / Matériels 152 000 €	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
◦ Individuelle Accident du Cavalier	Décès 8.000 € / Infirmité Permanente 15 500 € Si OUI, préciser si le cavalier est droitier ou gaucher	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

(\*) Cette garantie peut-être souscrite seule, sans les Honoraires, Soins et Médicaments (cocher la case OUI) ou comprise dans les Honoraires, Soins et Médicaments (cocher la case NON).

(\*\*) En cas d'affection dégénérative, articulaire, arthritique, ligamentaire, naviculaire ou tendineuse, l'indemnité est calculée sur une base de 50% de la somme assurée.

Je soussigné, certifie sincères les déclarations qui précèdent et propose qu'elles servent de base au contrat d'assurance que je désire. Toute réticence ou fausse déclaration, toute omission ou déclaration inexacte est sanctionnée par la nullité du contrat {Articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances}.

**CE DOCUMENT EST VALIDE PENDANT UN MOIS A COMPTE DE LA DATE DE LA SIGNATURE ET DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNÉ :**

- ❖ d'une copie du Document légal d'Identification de l'animal à assurer,
- ❖ du Certificat Sanitaire Gan, intégralement complété par le vétérinaire traitant.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**LE SOUSCRIPTEUR**

Conformément à la Loi 78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée, le Souscripteur peut demander à l'Assureur, moyennant perception de la redevance prévue par l'Article 35 de ladite Loi, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Société ou de ses mandataires. Ces demandes sont à adresser à la Direction des Relations Consommateurs de GAN ASSURANCES IARD – Immeuble Michelet – 4 à 8, cours Michelet, 92082 Paris La Défense Cedex, en mentionnant la référence "ACCES AUX INFORMATIONS NOMINATIVES".

**Article L112-2 du Code des Assurances - 1er alinéa**

"La proposition d'assurance n'engage ni l'assuré, ni l'assureur. Seul le contrat ou la note de couverture constate leur engagement réciproque."